

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON

**E X T R A I T**  
**du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Commune de PLACEY**

**Séance du 20 OCTOBRE 2017**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents :

Date de la convocation : 13/10/2017

Date d'affichage : 20/10/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNNEY Frédéric

**Etaient présents :** Tous les membres

**Etait excusé :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : REFECTION ET REPRISE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- adopte l'opération de **REFECTION ET REPRISE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'EGLISE**
- s'engage à financer et à exécuter **les travaux dont le montant s'élève à 6544,75 €HT soit 7853,70 €TTC**
- se prononce sur le plan de financement suivant :

- fonds libres	2000 €
- emprunt	3890,28 €
- subvention : (30 %)	1963,42 €
<b>Total</b>	<b>7853,70 €</b>
- sollicite l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle,
- adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département et autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de notre Collectivité maître d'ouvrage la subvention attribuée par l'Agence, et s'engage, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations. Par ailleurs, le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de la subvention

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Frédéric REIGNNEY

